

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **mardi 10 septembre 2019** à 20 heures à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'érection d'une clôture et d'une barrière de 2.15 mètres de hauteur, incluant les barbelés, dans la marge avant principale et la marge avant secondaire de la propriété alors que le règlement de zonage ne permet pas de clôture dépassant 2 mètres de hauteur dans les marges avant, soit une dérogation de 0.15 mètre.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 572 350 du cadastre officiel du Québec et porte l'adresse civique du 270, rue Industrielle à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de RNG INVESTISSEMENTS INC.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 23^{ième} jour du mois d'août 2019.

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière